

## Bulletin de l'ISMP Canada

Volume 8, Numéro 8

Le 27 novembre 2008

### Analyse d'un ensemble d'incidents liés à la médication survenus dans les pharmacies communautaires

Dans un effort concerté pour rendre l'utilisation des médicaments plus sécuritaire dans les pharmacies communautaires, l'ISMP Canada s'est récemment penché sur un ensemble d'incidents liés à la médication déclarés à l'Ontario College of Pharmacists (OCP). Le terme « incidents liés à la médication » est souvent employé pour désigner le sous-ensemble d'événements indésirables évitables qui pourraient être associés à la prise d'un médicament ou qui le sont. Ce terme est également employé comme synonyme d'« erreur médicamenteuse »<sup>1</sup>. Les données tirées de cette analyse ont été publiées avec l'autorisation de l'OCP dans un effort de sensibilisation à l'échelle nationale.

En 2008, l'ISMP Canada a passé en revue les rapports d'incidents soumis au comité responsable des plaintes de 2001 à 2007 (n = 229 incidents). L'objectif de cet examen était de trouver de l'information sur les tendances en matière d'incidents liés à la médication et de cerner les lacunes du système pour seconder les pharmaciens communautaires dans leurs efforts pour favoriser la sécurité du consommateur. Étant donné le nombre restreint d'incidents déclarés et la nature limitée de la source de données (ces données ne concernent que les plaintes et ne proviennent que d'une seule province), les résultats fournis ne sont pas représentatifs de la pharmacie communautaire en général. Néanmoins, cet examen fournit de l'information sur la nature des incidents liés à la médication qui surviennent en pharmacie communautaire et cerne les facteurs qui pourraient contribuer à ce phénomène.

Environ 26 % de tous les incidents déclarés (59 sur 229) ont été associés à un préjudice ou à la mort, bien que 97 % d'entre eux (57 sur 59) n'ont été associés qu'à un préjudice temporaire. Environ 74 % des incidents déclarés

(170 sur 229) n'ont été associés à aucun préjudice, mais un examen rigoureux des incidents de cette catégorie a révélé qu'environ 15 % des incidents de ce groupe (26 sur 170) se sont soldés par le recours à des ressources additionnelles, soit des mesures de surveillance pour confirmer l'absence de préjudice ou des interventions visant à prévenir un préjudice.

Les quatre médicaments les plus souvent associés à des préjudices sont la warfarine, la prednisone, l'aténolol et la chlorpromazine. De plus amples données sont nécessaires pour déterminer si cette information est significative (p. ex., déterminer si l'importance du nombre de préjudices est dû à la fréquence d'utilisation de ces médicaments ou si la délivrance de ces médicaments représente réellement un risque dans les pharmacies communautaires). En tout, 7 % de tous les incidents (16 sur 229) concernaient des médicaments délivrés à des enfants.

Les trois types d'incidents les plus souvent déclarés sont l'erreur sur le médicament, l'erreur sur la posologie et l'erreur sur la teneur ou la concentration (Figure 1).

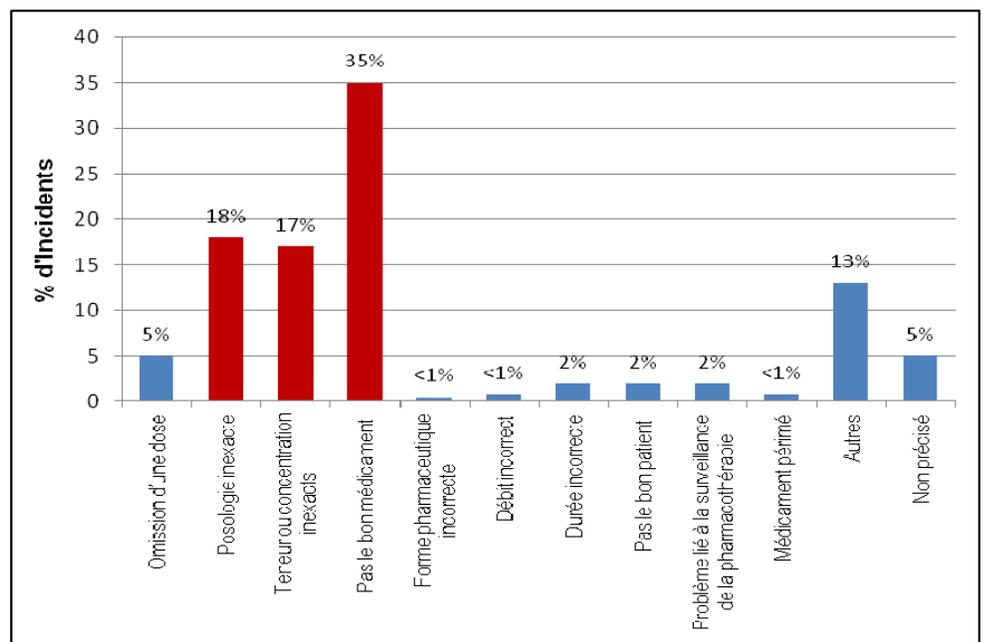


Figure 1 : Types d'incidents liés à la médication déclarés à l'Ontario College of Pharmacists entre 2001 et 2007 (n = 229).

Plus du ¼ des incidents (173 sur 229, ou 76 %) ont été associés à au moins un facteur contributif possible. Les trois facteurs contributifs les plus couramment déclarés étaient l'absence de contrôle de la qualité ou de système de vérification indépendant, les facteurs liés au milieu, au personnel ou au déroulement du travail, et les problèmes liés au nom, à l'étiquette ou à l'emballage du médicament (p. ex., les noms d'apparence ou à consonance semblables, ou les emballages d'apparence semblables) (Figure 2).

Bien que la plupart des incidents n'aient causé aucun préjudice, cette analyse a révélé qu'au total, 37 % (85 sur 229) des incidents déclarés à l'OCP ont nécessité une forme quelconque d'intervention, qu'il s'agisse de

surveillance pour confirmer que l'incident en question n'a causé aucun préjudice ou d'une intervention visant la prévention ou la prise en charge d'un préjudice.

Cette formule de collaboration unique entre l'OCP et l'ISMP Canada a permis la réalisation à l'échelle nationale de l'analyse d'un ensemble d'incidents liés à la médication survenus dans le contexte de la pharmacie communautaire. Par contre, d'autres recherches s'imposent, par exemple, l'analyse d'un échantillon élargi d'incidents liés à la médication. Cette démarche collaborative se poursuivra, mais nous espérons que des efforts de collaboration semblables seront déployés partout au Canada pour analyser et signaler les résultats de recherche sur un

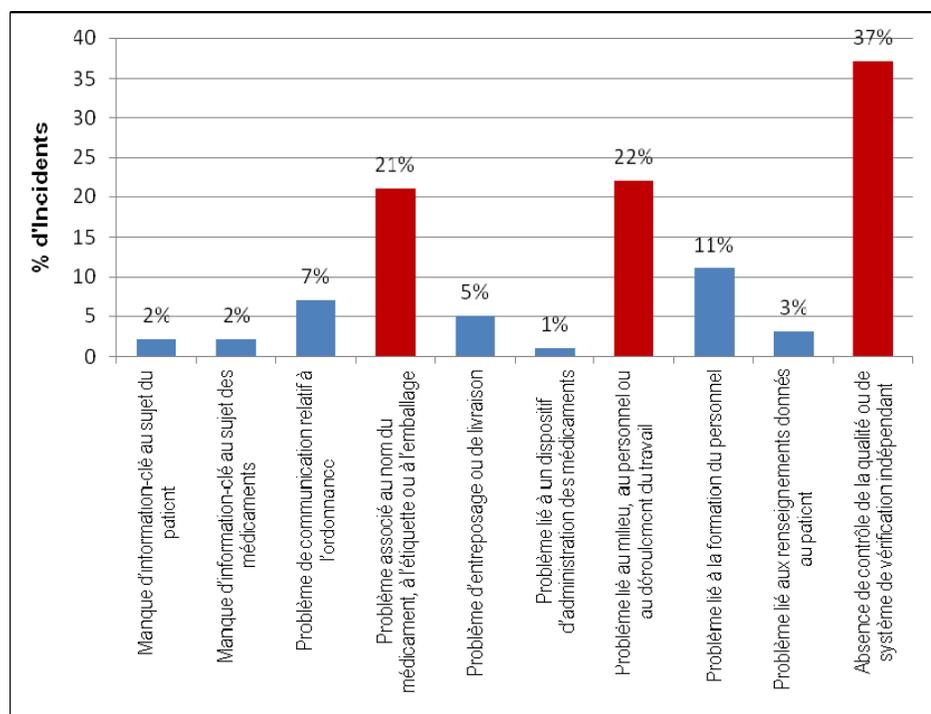


Figure 2 : Facteurs contributifs possiblement associés aux incidents liés à la médication déclarés à l'Ontario College of Pharmacists entre 2001 et 2007 (n = 229).

ensemble élargi de données concernant les incidents liés à la médication survenus dans la pharmacie communautaire et tirer des enseignements de ces résultats.

l'ISMP Canada a créé des programmes de sécurité proactifs comme l'Auto-évaluation de l'utilisation sécuritaire des médicaments<sup>MD</sup> en pharmacie communautaire/ambulatoire (<http://www.ismp-canada.org/amssa/index.htm>). Ce programme (en anglais), ainsi que d'autres outils visant la sécurité (en français et en anglais), comme le Modèle canadien d'analyse des modes de défaillance et de leurs effets (<http://www.ismp-canada.org/fmea.htm>) et le Guide canadien de l'analyse des causes souches (<http://www.ismp-canada.org/rca.htm>), est offert pour aider à informer les pharmaciens communautaires des mesures qu'ils peuvent prendre pour améliorer le circuit des médicaments.

## Référence

1. Définition des termes (Internet). Toronto (ON) : Institut pour l'utilisation sécuritaire des médicaments du Canada; c2000-2008 (consulté le 3 nov. 2008). Disponible sur : <http://www.ismp-canada.org/definitions.htm>

© 2008 Institut pour l'utilisation sécuritaire des médicaments du Canada.

ISMP Canada autorise aux abonnés d'utiliser le matériel contenu dans ses bulletins dans le cadre de bulletins ou d'autres communications internes seulement. Toute autre reproduction de quelque façon que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite d'ISMP Canada.

L'ISMP Canada est un organisme canadien qui recueille les déclarations volontaires d'incidents et d'accidents liés à l'utilisation de médicaments et qui a été fondé pour partager les expériences liées aux erreurs de médication. Notre but est de mettre en œuvre des stratégies de prévention et des mesures de sécurité afin de diminuer le risque d'accident préjudiciable et de promouvoir l'utilisation sécuritaire des médicaments dans le milieu de la santé.

Pour déclarer un incident ou un accident lié à la médication à l'ISMP Canada, vous pouvez (1) Visiter notre site Web, à l'adresse [http://www.ismp-canada.org/err\\_report.htm](http://www.ismp-canada.org/err_report.htm), ou (2) Nous téléphoner : 416-733-3131 ou au numéro sans frais : 1-866-544-7672.

Vous pouvez également communiquer avec l'Institut par courriel : [cmirps@ismp-canada.org](mailto:cmirps@ismp-canada.org). L'ISMP s'engage à la confidentialité et à la sécurité de tous les renseignements reçus et respectera la volonté du déclarant quant au niveau de détail à inclure dans ses publications.

**Un partenaire clé du Système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux**